

Renseignements utiles

Ce formulaire doit être rempli par un médecin généraliste ou un médecin spécialiste. Il doit ensuite être envoyé à l'Aide financière aux études par la personne atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue qui fait une demande dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme d'allocation pour des besoins particuliers.

Vu les implications financières de ce certificat médical, il est important de le remplir intégralement et de donner des réponses précises et complètes. Ainsi, l'Aide financière aux études sera en mesure de prendre une décision éclairée et équitable.

S'il s'agit d'une personne atteinte d'une déficience visuelle grave, ce formulaire peut être remplacé par une copie de sa carte de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), une attestation délivrée par un centre de basse vision ou un document attestant qu'elle est aveugle.

Ce formulaire **ne s'adresse pas à la personne** temporairement incapable de poursuivre des études à temps plein en raison d'un trouble grave à caractère épisodique résultant d'un problème de santé mentale ou physique majeur et permanent. Pour demeurer admissible au Programme de prêts et bourses même si elle poursuit ses études à temps partiel, cette personne doit se procurer le formulaire Attestation médicale confirmant un trouble grave de santé au bureau d'aide financière de son établissement d'enseignement.

Section 1 – Identité de l'étudiante ou de l'étudiant

Nom		
<input type="text"/>		
Prénom	Date de naissance	Code permanent attribué par le Ministère
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Section 2 – Identité du médecin généraliste ou du médecin spécialiste

Nom		Numéro du permis d'exercice
<input type="text"/>		<input type="text"/>
Prénom	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Profession : _____

Adresse du cabinet : _____
